



Risque d'inondation

SITUATION

La commune de Fercé sur Sarthe est concernée par le débordement de la rivière Sarthe.

Les dernières crues les plus importantes de la Sarthe sont les suivantes: 1961, 1966, 1983, 1995, 1999, 2001 et 2004.

Les zones les plus touchées sur la commune sont le hameau de Fémusson, la route de Saint Jean du Bois, l'écluse, Bois Laurent et la Grande Bussonnière

Les actions préventives

Le département de la Sarthe dépend du service de prévision des crues (SPC) d'Angers qui a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières. Ses stations de mesure permettent de connaître en temps réel les hauteurs d'eau atteintes sur les rivières. Les informations sont accessibles sur le site Internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Au niveau départemental, le règlement départemental d'information des crues décrit la procédure d'alerte, notamment des collectivités par la préfecture.

Numéros utiles:

Direction départementale 02.43.40.20.20
des territoires

Bureau de recherche 02.51.86.01.51
géologique et minière

Direction départementale de 02.43.86.70.50
la protection des populations

AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles, objets, matières et produits dangereux ou polluants
- Couper le gaz et l'électricité, amarrer les cuves, etc.....
- Aménager les entrées possibles d'eau: porte, soupiraux, évents
- Repérer les stationnements hors zones inondables
- Prévoir les équipements minimums: radio à piles, réserves d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures....



PENDANT

- S'informer de la montée des eaux en mairie et sur (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré (étage.....)
- Écouter la radio pour écouter les consignes à suivre
- Ne pas chercher à rejoindre ses proches ou à aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)



APRES

- Aider les personnes sinistrées
- Informer les autorités de tout danger
- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



FERCE SUR SARTHE



Inondation lente



glissement de terrain



transport de matière dangereuse

La sécurité au quotidien est une des responsabilités majeures de la municipalité. C'est pourquoi, en 2010, est réalisé ce document d'information à l'usage des habitants de Fercé sur Sarthe comme le prévoit la réglementation en vigueur. Ce document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à mettre en œuvre en cas d'évènement. Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement. Bien informé, chacun sera ainsi mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne. Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les consignes qui suivent.

Le Maire,
D.DHUMEAUX

Pour en savoir plus: ☎

Mairie: 02.43.77.32.87

Maire: 06.09.65.53.56

Services techniques: 06.03.81.36.07

Courriel : ferce.sarthe@wanadoo.fr



A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Risque mouvement de terrain

Le risque mouvement de terrain est très localisé.

Risque inondation

Le risque inondation de la Sarthe reste le risque le plus présent sur notre commune.

Risque transport de matières dangereuses et les risques climatiques

Les risques de transport de matières dangereuses et risques climatiques sont des risques diffus sur l'ensemble de la commune

Les risques climatiques

Vents violents, fortes précipitations, orages, canicules, grands froids, neige, verglas.

A Fercé, les vents violents sont un phénomène fréquent sur l'Ouest de la France, il suffit de se rappeler les tempêtes de fin décembre 1999. Nous sommes aussi exposés parfois aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes.

Les actions préventives

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le niveau orange qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent.

Les bons réflexes

- S'informer
- Etre vigilant
- Ecouter la radio
- Se mettre à l'abri
- Limiter ses déplacements
- Vent violent : fixer les objets
- Fortes précipitations : ne pas s'engager sur une voie immergée
- Orage : ne pas s'abriter sous un arbre
- Neige : prévoir un équipement minimum dans son véhicule



RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est concernée essentiellement par les glissements de terrains en pentes instables sur les abords de la RD309 lieu dit « le Val »

Les bons réflexes

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

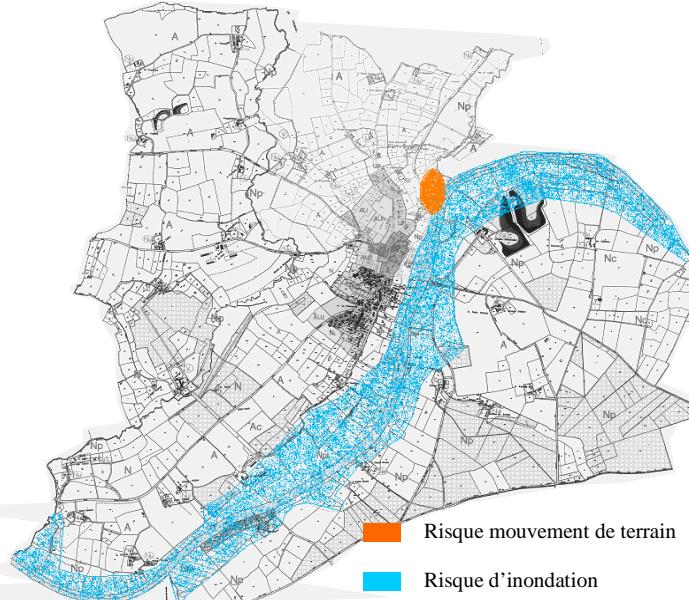
S'écartez, ne pas revenir sur ses pas

APRES

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Se mettre à disposition des secours

Informez les autorités



RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque présenté par le transport des matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière. Les matières dangereuses sont des substances qui par leurs propriétés physiques, chimiques ou par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de générer, peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives.

Les bons reflexes

Si vous êtes témoins d'un accident :

- Protéger la zone de l'accident afin d'éviter le sur-accident
- Faire éloigner les personnes à proximité
- Ne pas fumer
- Si nuage toxique, s'éloigner à l'opposé du vent
- Donner l'alerte en précisant la présence de matières dangereuses



Numéros d'urgences

Numéro européen des secours	112
SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompier	18
Centre anti-poison	02.41.48.21.21
Préfecture	02.43.39.72.72
Urgence EDF	0.810.333.072
Urgence Eau	0.811.902.902